

CANAL DE LA BRILLANNE

Reconnu d'utilité publique

834 Chemin du Clos Saint Jean - 04100 MANOSQUE

Tél : 04.92.72.03.16 – Courriel : administration@canaldelabrillanne.fr

Enquête Publique :

Programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau en gestion propre sur le territoire des communes de Corbières en Provence, Gréoux-les-Bains, Manosque, Pierrevert, Sainte Tulle, Valensole, Villeneuve et Volx.

A l'attention de Monsieur Michel BOUZON- Commissaire Enquêteur

➡ Diagnostic : le LARGUE

2.5 LARGUE 3 :

Figure 15, la vue est prise en aval de l'aqueduc de la SA Canal de La Brillanne et non du Pont Vieux.

Atterrissement dont la cause semble être due au délestage du Canal de La Brillanne (cf p24 Diag compl Largue) :

« Il semblerait que l'atterrissement de taille modérée au droit du pont vieux en bord gauche.. . La persistance de l'atterrissement pourrait à terme dévier l'axe d'écoulement du lit vers les piles du pont Vieux et menacer l'ouvrage... »

La SA Canal de La Brillanne utilise ponctuellement la décharge dans le largue, ouvrage datant de plusieurs décennies / voir siècles et n'ayant fait subir aucun dommage à l'ouvrage du Pont vieux depuis tout ce temps.

Il est à constater sur le terrain qu'en aucun cas la décharge ne peut emporter le banc de galets de la Durance situé juste en aval de l'atterrissement, si le lit du Largue est ou sera modifié c'est du fait des fortes crues liées aux pluies intenses que subit ce secteur et non du fait de la décharge du Canal. L'atterrissement est, pour nous, dû aux crues de décembre 2019 ou à des crues plus récentes ; en effet et contrairement à ce qui est affirmé, la végétation présente (herbes et pousses d'arbustes) atteste du caractère récent de cet atterrissement ; d'autre part celui-ci comprend une majorité de galets qui ne sauraient être transportés par notre canal.

CANAL DE LA BRILLANNE

SA à conseil d'administration au capital de 91 469,41 € - Siège social : Chemin du Clos Saint Jean 04100 MANOSQUE
Siret N° 70565010900030 –N° TVA/CEE FR 29 705 650 109 – RCS 56B10 MANOSQUE APE 3600Z

CANAL DE LA BRILLANNE

Reconnu d'utilité publique

834 Chemin du Clos Saint Jean - 04100 MANOSQUE

Tél : 04.92.72.03.16 – Courriel : administration@canaldelabrillanne.fr

➤ Diagnostic : TUILIERES

TUILIERES Amont 1 :

Comme il est constaté dans le fichier « Fiche PPRE – très petits cours d'eau... », le fonctionnement hydraulique de ce cours d'eau est essentiellement pluvial. Il serait intéressant d'aborder les points de rejet des eaux pluviales de ce cours d'eau. Les eaux pluviales se rejettent dans le Canal de la Brillanne, ces rejets plus ou moins accentués selon l'intensité des pluies/orages et de la période, affaiblissent la rigole du Canal et des débordements de la rigole sont réguliers si notre aygadier ne régule pas la martelière en fonction du volume de ces eaux pluviales ; nous inondons nos irrigants et les débordements fragilisent nos berges si nous n'anticipons pas la quantité d'eau pluviale déchargée dans certains canaux.

TUILIERES Aval 1 :

Comme il est constaté dans le fichier « Fiche PPRE – très petits cours d'eau... », le fonctionnement hydraulique de ce cours d'eau est essentiellement pluvial. Il serait intéressant d'aborder les points de rejet des eaux pluviales de ce cours d'eau. Les eaux pluviales se rejettent dans le Canal de la Brillanne, ces rejets plus ou moins accentués selon l'intensité des pluies/orages et de la période endommagent petit à petit le Canal de la Brillanne.

La gestion du pluvial nous demande une anticipation régulière pour éviter des débordements et d'endommager notre canal, il est à prendre en compte que même avec la plus grande vigilance.

➤ Diagnostic : St JEAN

La partie des écoulements interceptée dans le canal de La Brillanne génère un atterrissement de taille importante. Ce délestage endommage le canal, un creusement est accentué d'année en année, fragilisant les berges et modifiant le lit du canal. Cet atterrissement est facilement identifiable lors de la mise en chômage du canal.

Il serait souhaitable qu'une démarche de traitement de l'atterrissement soit envisagée afin de protéger le canal de La Brillanne.

Une ou des actions correctives pérennes doivent être proposées et mises en place.

CANAL DE LA BRILLANNE

SA à conseil d'administration au capital de 91 469,41 € - Siège social : Chemin du Clos Saint Jean 04100 MANOSQUE

Siret N° 70565010900030 – N° TVA/CEE FR 29 705 650 109 – RCS 56B10 MANOSQUE APE 3600Z

CANAL DE LA BRILLANNE

Reconnu d'utilité publique

834 Chemin du Clos Saint Jean - 04100 MANOSQUE

Tél : 04.92.72.03.16 – Courriel : administration@canaldelabrilanne.fr

➤ Interventions ponctuelles PPRE (pièce N°A.6.0)

Erreur de photo en page 8 Drouille 1 évacuation des déchets : la photo jointe correspond au ravin de Fontammari à Volx, quartier du rond-point sud de Volx.

CANAL DE LA BRILLANNE

SA à conseil d'administration au capital de 91 469,41 € - Siège social : Chemin du Clos Saint Jean 04100 MANOSQUE

Siret N° 70565010900030 –N° TVA/CEE FR 29 705 650 109 – RCS 56B10 MANOSQUE APE 3600Z